



FLASH-INFOS

La Défense, le 20 mars 2020

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

Visioconférence DGPN/organisations syndicales - COVID-19

Nous avons assisté hier à la première visioconférence COVID-19, organisée par monsieur Frédéric Veaux, DGPN, à laquelle participaient notamment le DRCPN, les directeurs des services actifs, le Docteur Foulon et l'ensemble des secrétaires généraux des syndicats représentatifs de tous les corps et tous les grades.

Il est ressorti de cette réunion une demande unanime : l'autorisation urgente du port du masque pour les policiers au contact du public, notamment pour ceux qui ont pour mission première de contrôler et faire appliquer le confinement, et l'attribution des moyens de protection nécessaires pour faire face, collectivement, à cette pandémie : masques, gels hydroalcooliques, savons dans les services, tenues de protection pour les enquêtes décès, etc...). L'intersyndicale des corps actifs a rédigé hier un courrier à l'attention du ministre de l'Intérieur que vous trouverez en pièce jointe du présent mail.

Le SCPN a également exprimé les besoins suivants pour faire face, dans la durée, à la crise : la mise en œuvre de nouveaux cycles dans les services, pour créer des équipes qui pourront alterner sans se croiser, et mobiliser le maximum de ressources en préservant aussi au maximum les personnels pour faire des rotations ; la suppression totale de toutes les missions indues ou non prioritaires, et la réduction à minima de l'activité judiciaire pour prioriser celle de voie publique ; l'adaptation des mouvements de mutation des commissaires de police en lien avec la crise, pour étudier, au cas par cas, ceux qui peuvent muter et ceux qui ne peuvent pas muter, soit à cause de la problématique familiale liée au confinement, soit à cause de l'impossibilité de trouver des sociétés de déménagement, soit en raison de l'activité dans les services pour celles et ceux d'entre vous qui veulent rester engagés, avec vos personnels, dans cette épreuve collective inédite.

Sur l'ensemble de ces points, le DGPN a pris bonne note et nous a assuré de réponses rapides et adaptées. Le DRCPN a pris en compte la nécessité d'adapter tous les mouvements à venir en traitant au cas par cas.

Nous avons également dénoncé la hausse considérable du "reporting" depuis le début de cette crise, et l'incapacité des services, dont certains travaillent déjà en mode dégradé, à faire face aux missions prioritaires tout comme celles consistant à remplir des tableaux qui se multiplient. Nous reviendrons sur ce sujet auprès du DGPN pour définir, sur ce point précis, les priorités et évacuer tout ce qui peut être désormais considéré comme inutile et surcharge futile.

Nous avons, lors de cette visioconférence, dénoncé l'attitude inacceptable du médecin chef de la PP, qui a fermé ses services, et qui renvoie les personnels qui doivent reprendre le travail à l'avis des chefs de services. Les commissaires de police ne sont pas médecins, et sont déjà suffisamment engagés dans la crise pour ne pas avoir la charge de travail de ceux qui n'assument plus la leur. Au sujet de la médecine du travail, nous avons demandé qu'un accès aux médecins dédié aux policiers qui seraient atteints de symptômes soit mis en place le plus rapidement possible.

Enfin, nous avons abordé le sujet des quartiers, zones et villes difficiles, où les attitudes de certains irresponsables risquent de créer de graves difficultés de troubles à l'ordre à public que nombre d'entre vous ont déjà subies. Sur ce sujet, nous avons demandé au DGPN un plan d'anticipation des renforts à mettre en place par zones afin d'y faire face le moment venu. Nous savons doré et déjà que le maintien des compagnies de CRS par zones est acquis.

CAP avancement

La CAP d'avancement (Cogé, Ech Sp Cogé, Ech Sp commissaire) prévue initialement le 26 mars est reportée. Nous restons très attentifs sur ce sujet, notamment pour les futurs retraités qui envisageaient de partir prochainement, afin qu'elle se tienne dans un délai qui ne soit pas préjudiciable à vos projets. Si elle devait se tenir au mois de mai, avec pour rappel un effet rétroactif des nominations à partir de janvier 2020, il n'y aura donc aucune difficulté. Si elle devait ne pas pouvoir se tenir au mois de mai dans son format habituel, l'administration étudie une tenue de la CAP dans un format de visioconférence, ou restreint et conforme aux prescriptions du confinement et des gestes barrières. Nous vous tiendront informés quoi qu'il en soit.

Message personnel

Chers collègues, de tous grades et de tous services : nous mesurons la gravité de cette crise, qui succède encore à tant d'autres, et qui va vous impacter, non seulement professionnellement, mais également dans vos vies personnelles, familiales, et sans doute plus encore. Nous mesurons pleinement l'attente de la population, celle de nos autorités, qui encore une fois, ont besoin de la police nationale pour faire face. Mais nous mesurons aussi, comme nous l'avons trop souvent dit et dénoncé, l'état de l'institution et la fatigue de ses personnels, auxquels on demande toujours plus, avec une absence de moyens de première nécessité qui vous préoccupe légitimement. Nous ne lâcherons rien, car nous vous le devons. L'Etat, qui nous dit par la voix du Président de la République que nous sommes en "guerre", doit prendre les mesures nécessaires pour faire la "guerre". Et une "guerre", cela se mène en équipant ses troupes, en les ménageant, en les soutenant

à chaque instant. Nous allons nous en assurer, heure par heure, jour après jour. N'hésitez pas, comme vous le faites déjà, à nous écrire et nous faire remonter toutes vos difficultés.

Prenez soin de vous, de vos proches, et respectez les prescriptions des médecins et les mesures barrières.

Très sincèrement à toutes et tous.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

pierrick.agostini@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN :

www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire





Paris, le 19 mars 2020

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Notre pays traverse actuellement la crise sanitaire la plus grave jamais connue.

Nombre de nos concitoyens sont infectés par le Covid-19, et nous déplorons déjà de nombreux décès. Certains de nos collègues sont déjà contaminés, et nous craignons légitimement que cela augmente lors des prochains jours.

Toutes les prévisions et avis de spécialistes laissent à penser que nous ne sommes qu'au début de ce fléau et que cette crise ne peut que s'amplifier au cours des semaines à venir.

Nous prenons acte des mesures gouvernementales mises en place pour limiter l'impact et le développement de ce fléau, notamment par le confinement et des mesures barrières. Il nous semble cependant que les femmes et les hommes placés sous votre autorité, et votre responsabilité, sont éloignés de vos préoccupations.

Si nous comprenons que les personnels soignants, placés en première ligne au contact direct des malades, doivent être équipés en priorité des moyens de protection, les personnels de votre ministère sont tout autant exposés et font désormais partie de la chaîne sanitaire mise en place.

Comment imaginer, lors d'un simple contrôle d'une attestation de déplacement dérogatoire, que les policiers ne courent aucun risque ?

Ces deux derniers jours, plusieurs interventions de police, rendues très difficiles par le comportement de contrevenants, ont obligé les policiers à faire usage des contraintes et de la force.

Et là encore, alors que de nombreux spécialistes précisent dans tous les médias que le port du masque est nécessaire, vous persistez à dire que « les policiers ne sont pas en risque » !

Monsieur le Ministre, non seulement ils sont en risque, mais ils sont aussi potentiellement vecteurs de propagation de ce virus, à l'endroit de la population contrôlée, de leurs collègues, de leurs proches, de leurs familles.

Ce danger que vous leur faites courir ne peut pas être entendu, encore moins compris, par les personnels que nous représentons. Souhaitez-vous prendre le risque de mettre de nombreux services de police hors d'état de fonctionnement comme cela a été le cas pour le commissariat de Sanary-Sur-Mer ?

Que ferez-vous lorsque de nombreux services seront fermés, que la police ne pourra plus répondre présente faute d'effectifs à cause des personnels malades et infectés ?

Il en va de votre responsabilité.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, afin de préserver l'intégrité physique des policiers et des personnels administratifs, techniques et scientifiques, et afin de conserver une évidente capacité opérationnelle, nous vous demandons solennellement de donner les instructions nécessaires pour autoriser le port des masques aux policiers engagés dans cette « guerre », et équiper l'ensemble des services des moyens de protection indispensables.

De plus, il est primordial que les policiers puissent être les seuls décisionnaires du port des masques, en fonction de leurs missions, en leur faisant confiance, et en faisant appel à leur sens des responsabilités.

Et au-delà de leur santé, de celle de leurs collègues et de leurs familles, il en va de la sécurité de tous nos concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Yves Lefebvre



Fabien Vanhemelryck



Philippe Capon



Christophe ROUGET



Patrice Ribeiro



David Le Bars



Olivier Boisteaux

